

Discours de Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, à l'occasion de la soirée des 10 ans des Conseillers en Mobilité.

Namur, le 11 décembre 2009

## **Perspectives pour les CeMs et leur réseau**

Monsieur le Directeur général,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers en Mobilité,

Je profite de cette tribune qui m'est offerte ce jour pour vous exposer ma ligne politique par rapport aux Conseillers en Mobilité et leur Réseau.

Je situerai cela dans le cadre plus large de la politique de Mobilité que j'initie, elle-même positionnée par rapport aux défis qui sont les nôtres.

Il y a les enjeux globaux que vous connaissez bien : défi climatique et PiC pétrolier. Ceux-ci interpellent directement notre développement territorial. La désurbanisation galopante permise depuis un demi-siècle par la révolution automobile étant particulièrement gourmande en ressource énergétique et productrice de GES.

Il y a d'autres défis liés également au développement territorial. Pensons à l'accroissement et au vieillissement de la population : on prévoit que dans les 50 prochaines années, la population wallonne augmentera de 20% et la proportion de personnes de plus de 65 ans dépasse les 25%.

Pensons également au coût collectif et individuel de la désurbanisation.

Face à ces défis, les options de la DPR, tant en matière d'Aménagement du Territoire que de Mobilité sont claires :

Il convient de

1. **Maîtriser la demande de mobilité**, notamment en freinant la désurbanisation et en structurant mieux le territoire ;

**2. Favoriser le transfert modal** : priorité, là où ils sont pertinents, aux transports publics et à la mobilité cyclo-piétonne.

Pour atteindre ces objectifs, une coordination efficace entre la politique de mobilité et celle de l'aménagement du territoire est essentielle. Il s'agit des deux faces de la même médaille.

Cette cohérence entre mes matières me permet de pouvoir se donner des lignes directrices claires pour l'avenir.

C'est notamment le rôle du plan air-climat que je proposerai au Gouvernement dans la foulée du sommet de Copenhague, où je me rends la semaine prochaine. Celui-ci devra contenir des objectifs chiffrés par secteur.

Au niveau du développement territorial, la vision doit être donnée par le SDER et le Plan régional de Mobilité durable. Les grands principes de structuration du territoire, d'articulation des dessertes de transport public et de la mobilité douce y seront précisés.

Ces deux outils seront développés de manière coordonnée et devront permettre d'atteindre les objectifs sectoriels du plan air-climat.

La mobilité et l'aménagement du territoire doivent également se concevoir à une échelle sous-régionale. Différents outils existent. Pensons aux Plans provinciaux de Mobilité et Plans urbains de Mobilité. Ils sont intéressants pour planifier et programmer les investissements régionaux, tant en matière routière qu'en ce qui concerne le transport public.

Enfin, il y a l'échelle locale. Le Plan communal de Mobilité. Beaucoup de choses ont été faites dans ce domaine en Région wallonne. Il convient maintenant de l'évaluer et de chercher à l'optimiser. Ce sera une priorité pour 2010.

Ces outils de planification doivent également être complétés par des initiatives visant à stimuler les bonnes pratiques. Je pense ici en particulier à la mobilité scolaire ou d'entreprise pour lesquelles de nombreux outils existent, mais méritent également une meilleure intégration.

Ce travail d'optimisation et de structuration des outils existants sera un des axes de mon action en mobilité pendant la première moitié de mon mandat.

**Mais la politique ... ce n'est pas que des outils. Ce sont également les hommes et les femmes qui la conçoivent, la décident ou la mettent en œuvre.**

Aujourd'hui, à l'occasion de ce 10<sup>e</sup> anniversaire des CeMs, ce sont ces personnes que l'on met à l'honneur : des gens dont la mission est de préparer et de mettre en œuvre les décisions.

Je l'évoquais au début de mon propos, notre monde est de plus en plus complexe. Et cette complexité toujours plus grande, on a besoin de gens qui sont capables de l'appréhender, de l'analyser de manière systémique, d'imaginer et de proposer des réponses adaptées ... puis de les mettre en œuvre.

Les décideurs ont besoins de conseillers. Il est sain que celui qui propose ne soit pas aussi celui qui décide. Il est bon que les élus, par nature généralistes, soient éclairés par des spécialistes qui peuvent attirer leur attention sur l'une ou l'autre dimension d'un problème.

Il n'est pas étonnant que ces 15 dernières années, on ait vu se multiplier les fonctions de Conseiller en environnement, en énergie, en urbanisme et aménagement du territoire, en Logement ... et en Mobilité.

Dans notre monde qui bouge, il faut en permanence repenser les choses, les adapter.

Cette seconde partie de mon intervention concernera les orientations que je propose pour les CeMs et leur réseau.

**Je fixe 3 objectifs :**

- **Renforcer la compétence technique des Conseillers en Mobilité ;**
- **Mieux définir le rôle du CeM et le soutenir ;**
- **Renforcer la fonction « pivot » du réseau des Conseillers en Mobilité.**

MM Van Duyse et Chastelain nous l'on rappelé. Les objectifs des CeMs et de leur formation est :

- De développer la sensibilité en matière de mobilité
- De faciliter un dialogue décloisonné grâce à un langage commun

Avec près de 950 CeM, ces objectifs sont maintenant largement atteints au niveau des techniciens.

Un travail spécifique de sensibilisation des élus doit être poursuivi. Je suis conscient que c'est important. Je n'en parlerai cependant pas ce soir.

Vis-à-vis des techniciens, il faut maintenant aller plus loin. En effet, on ne peut plus mener de politique efficace sans l'appui d'agents très compétents.

Il est important que dans les villes et administrations de Wallonie, des Conseillers en Mobilité soient à même d'appréhender efficacement les problèmes courants et de proposer des solutions efficaces. Les pouvoirs publics doivent disposer de compétences fortes en leur sein. Beaucoup des CeMs actuels rencontrent largement cette définition. Cependant, faute d'une certification des connaissances, il est impossible actuellement de garantir la compétence technique.

Pour combler cette lacune, une définition des missions du CeM sera entreprise. On en déduira les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires et on mettra en place un dispositif d'évaluation et de certification de ces compétences.

**L'objectif est de délivrer les premiers diplômes en juin 2011**

Des formations seront organisées afin de permettre aux CeM qui le souhaitent de se préparer. L'ensemble de ce processus sera mené en concertation avec différents organes comme le CRF (conseil régional de la formation) ou l'Union des Villes et Communes de Wallonie afin de s'assurer que cette reconnaissance formelle de compétences puisse également s'accompagner d'une reconnaissance statutaire, voire salariale.

Que je sois bien compris. L'idée n'est pas d'imposer cet examen à vous tous. Par contre, la certification sera progressivement demandée dans le cadre de certains projets ou subsides. Les modalités doivent encore être précisées et le seront de manière concertée.

Cette démarche concerne en priorité les CeMs communaux. Je souhaite cependant que le souci de renforcement des compétences soit élargi aux autres acteurs publics de la politique de mobilité : agents du SPW, du groupe TEC, etc.

### **Mon second objectif est de mieux définir le rôle du Conseiller en mobilité**

Lorsque l'on parle de "rôle du CeM", on parle de ses compétences en termes de « devoir » et de « pouvoir » : où doit-il intervenir, à quel moment, pour faire quoi, avec quelle responsabilité et autorité...

Les « bonnes réponses » à ces questions varient forcément d'un endroit à l'autre : selon la taille de la commune, le service ou la fonction de la personne.

Il n'empêche qu'à plusieurs endroits, communes et autres, des modes de fonctionnement efficace ont été trouvés. Il s'agit d'en faire la promotion. De valoriser ces bons exemples.

Il est également nécessaire de préciser les collaborations et relations entre les différents types de Conseillers. Pensez au CeM et au Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme (CATU) ... quelles synergies ? Dans les petites communes par exemple, est-ce pertinent, souhaitable, que ces 2 fonctions soient occupées par la même personne ? Autant de questions parmi d'autres, pour lesquelles je n'ai pas de réponses à proposer aujourd'hui, mais que je souhaite voir explorées

Soutenir les CeMs communaux, c'est également soutenir financièrement les communes en vue de l'engagement d'un CeM.

Ne suscitons pas de faux espoirs, nous ne disposons pas des ressources pour subsidier chaque commune. Actuellement, la Région en finance 8. Mon intention est d'en soutenir une douzaine supplémentaire dans le courant de 2010. Afin d'optimiser cet « investissement », il faudra identifier les communes les plus motivées dans lesquelles les enjeux sont importants du point de vue régional, tout en veillant à limiter l'effet d'aubaine. Les modalités doivent encore être précisées.

Un appui important peut être apporté aux CeMs par le réseau et toutes les activités de formation, d'échange de pratiques, d'expertise, ... qu'il peut leur organiser.

### **Le réseau des Conseillers en Mobilité, je souhaite développer son rôle de pivot, de plateforme.**

En matière de mobilité, le nombre d'acteurs est très important (planificateur, gestionnaire d'espace public, gestionnaire de société de transport, policier, aménageur, ...). Par ailleurs, comme tous les secteurs transversaux, la mobilité est interfacée avec quantité d'autres secteurs (aménagement, équipement, environnement, économie, ...) .

Le réseau des CeMs doit devenir une plateforme de dialogue, d'échange entre tous ces acteurs.

Cela passe par deux conditions.

Tout d'abord, il faut élargir le pilotage du réseau. Jusqu'à présent, celui-ci est essentiellement assuré par la Direction de la planification de la mobilité. Je souhaite qu'il s'étende notamment à la DG des routes, au groupe TEC, à l'Union des Villes et Communes et à des représentants des CeMs eux-mêmes. C'est en concertation avec tous ces acteurs que les options de développement du réseau CeM doivent être décidées.

Ensuite, le réseau doit intensifier ses synergies et partenariats. J'en citerai quelques uns :

- Synergie avec la Région Bruxelles Capitale. Nous avons beaucoup de problématiques communes. Nous pouvons avoir des échanges d'expérience, développer des outils communs, ... J'ai d'ailleurs l'intention d'évoquer ce point à l'occasion d'une prochaine rencontre avec mes homologues bruxellois.
- Au sein du SPW, des synergies doivent également être développées.
  - o Pensons à la DGO4 (l'aménagement du territoire). Vous devez chercher avec eux comment les outils de l'aménagement du territoire peuvent gérer au mieux les problématiques de mobilité et vice et versa.

- Beaucoup de collaborations peuvent également être imaginées avec la DGO1 - les routes – en matière de sécurité routière ou d'infrastructure cyclo-piétonne ;
- Les CeM – et en particulier ceux qui sont soutenus financièrement par la Région – doivent s'investir activement dans leur réseau en y partageant leur expérience, voire en prenant en charge l'animation de l'un ou l'autre groupe de travail.
- Les compétences des diverses associations subventionnées par la Région doivent également être mises à contribution.

Le réseau des CeMs doit devenir l'agitateur et le circulateur d'idées de toutes ces personnes.

Pour conclure cette intervention, je dirai qu'en clarifiant le cadre de son intervention (PCM, PDS, ... lien avec les outils d'aménagement du territoire), en définissant mieux son rôle, en renforçant ses compétences et lui apportant un appui mieux ciblé, notamment grâce à un réseau encore plus dynamique, nous permettrons au CeM d'encore mieux jouer son rôle si important pour les 10 prochaines années.

Je vous souhaite un bon anniversaire et je vous remercie de votre attention.